

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01010

Numéro SIREN : 849 162 599

Nom ou dénomination : 2B2P

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2021 sous le numéro de dépôt 8833

**SAS 2B2P**

450 rue du Trident  
ZAC Via Domitia  
34740 VENDARGUES

SIRET : 84916259900013

# COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020



**Révi Sud**

Audit | Conseil | Expertise - Comptable

Parc Agropolis Bat. B11  
2214, Bd de la Lironde - CS 54605  
34397 Montpellier Cedex 5

Tel. : 04.67.63.17.31  
Fax. : 04.67.04.28.76  
Web : [www.revisud.fr](http://www.revisud.fr)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2B2P</b>		450 rue du Trident		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise <b>ZAC Via Domitia</b>		34740 VENDARGUES			
SIRET		8 4 9 1 6 2 5 9 9 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 10	
				Exercice N clos le <b>31122020</b>	
				Exercice N-1 clos le <b>31122019</b>	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*}	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	395 000	395 000
	<b>Total I (5)</b>	044	048	<b>395 000</b>	<b>395 000</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062		
	Marchandises *	064	066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	072	074		
		080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086	13 716	4 180
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098	13 716	4 180
	<b>Total II</b>	096	098	<b>13 716</b>	<b>4 180</b>
<b>Total général (I + II)</b>	110	112	<b>408 716</b>	<b>399 180</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *	120		4 000	4 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132			
	Report à nouveau	134		(15 923)	
	Résultat de l'exercice	136		61 523	(15 923)
	Provisions réglementées	140			
<b>Total I</b>	142		<b>49 600</b>	<b>(11 923)</b>	
Provisions pour risques et charges	154				
<b>Total II</b>	154				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées	156		356 763	401 033
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 353	2 070
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172			8 000
Produits constatés d'avance	174				
<b>Total III</b>	176		<b>359 117</b>	<b>411 103</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>408 716</b>	<b>399 180</b>	
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	197 500
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS 2B2P</b>		Exercice N clos le <b>31/12/2020</b>		Exercice N-1 clos le <b>31/12/2019</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>										
				1		2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218					
					218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230						
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>					232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....			242		5 612		15 890	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244					
	Rémunérations du personnel *				250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252					
	Dotations aux amortissements *				254					
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262					
			260							
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	<b>5 612</b>		<b>15 890</b>		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	<b>(5 612)</b>		<b>(15 890)</b>		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	70 050				
	Produits exceptionnels (IV)				290					
	Charges financières (V)				294	2 915		33		
	Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306					
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	<b>61 523</b>		<b>(15 923)</b>		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés		247		330		3 503			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *			248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de l'avis d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>					997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexidécies)	992		
	ZFA NG (44. quatuordecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993		
	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>					352		354	<b>5 025</b>	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
Déficits antérieurs reportables : * ..... 15 923 ..... dont imputés sur le résultat :						360				
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					370		372	<b>5 025</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise : **SAS 2B2P**

Néant \*

I		IMMOBILISATIONS		Valcur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valcur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valcur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	395 000	482		484		486	395 000				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>395 000</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>395 000</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩			
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 2B2P**

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>		<b>Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B</b>		<b>780</b>

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		15 923		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nbr d'opérations sur l'exercice 982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984		15 923				
Déficits de l'exercice		860		5 025				
Total des déficits restant à reporter		870		20 947				

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2B2P</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012020</b>		et clos le : <b>31122020</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	<b>TOTAL 1</b>	106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
	<b>TOTAL 3</b>	152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

**6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|0|**

N° SIRET **8|4|9|1|6|2|5|9|9|0|0|0|1|3|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2B2P**

ADRESSE ( voie ) **450 rue du Trident**

**ZAC Via Domitia**

CODE POSTAL **34740**

VILLE

**VENDARGUES**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<b>901</b>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>902</b>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<b>903</b>	<b>4</b>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>904</b>	<b>4 000</b>

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  M Nom patronymique **POUJADE** Prénom(s) **PHILIPPE**  
 Nom marital  % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **1 000**  
 Naissance : Date **06041979** N° département  Commune **MONTAGRIS** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **10** Voie **IMPASSE DES ROSIERS**  
 Code postal **34730** Commune **PRADES LE LEZ** Pays

Titre (2)  M Nom patronymique **BOURRICAUD** Prénom(s) **HERVE**  
 Nom marital  % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **1 000**  
 Naissance : Date **07101970** N° département **31** Commune **TOULOUSE** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **5** Voie **RUE DU PUIS**  
 Code postal **34830** Commune **JACOU** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|0**

N° SIRET **8|4|9|1|6|2|5|9|9|0|0|0|1|3**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2B2P**

ADRESSE ( voie ) **450 rue du Trident ZAC Via Domitia**

CODE POSTAL **34740** VILLE **VENDARGUES**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<b>901</b>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>902</b>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<b>903</b>	<b>4</b>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>904</b>	<b>4 000</b>

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **M** Nom patronymique **PHAN** Prénom(s) **FRANCOIS**  
 Nom marital  % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **1 000**  
 Naissance : Date **09111963** N° département  Commune **BANMETHUOT** Pays **VIET NAM**  
 Adresse : N° **39** Voie **RUE DES ALBIZZIAS**  
 Code postal **34730** Commune **PRADES LE LEZ** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MME** Nom patronymique **BLANCHET** Prénom(s) **Chantal**  
 Nom marital **BLANCHET** % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **1 000**  
 Naissance : Date **03101967** N° département  Commune **VERNON** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **781** Voie **RUE FRANCOIS RANCHIN**  
 Code postal **34790** Commune **GRABELS** Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|20|2|0

N° SIRET 8|4|9|1|6|2|5|9|9|0|0|0|1|3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2B2P

ADRESSE (voie) 450 rue du Trident ZAC Via Domitia

CODE POSTAL 34740 VILLE VENDARGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique  SAS Dénomination LACA ELECTRONIQUE  
N° SIREN (si société établie en France) 421410549 % de détention 55,97  
Adresse : N° 450 Voie RUE DU TRIDENT  
Code postal 34740 Commune VENDARGUES Pays FRANCE

Forme juridique  Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
Adresse : N° Voie  
Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
Adresse : N° Voie  
Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
Adresse : N° Voie  
Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
Adresse : N° Voie  
Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
Adresse : N° Voie  
Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
Adresse : N° Voie  
Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
Adresse : N° Voie  
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



2B2P  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 4 000 €  
Siège social : 450, Rue du Trident  
ZAC Via Domitia  
34740 VENDARGUES

RCS MONTPELLIER 849 162 599 N° 2019 B 01010

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 2 JUIN 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 61 522,50 €, de la manière suivante :

- A concurrence de 15 922,96 €, au poste Report à nouveau ;
- A concurrence de 400,00 €, au poste Réserve légale ;
- Le solde, soit 45 199,54 €, au poste Autres Réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
Chantal BLANCHET, Présidente



2B2P  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 4 000 €  
Siège social : 450, Rue du Trident  
ZAC Via Domitia  
34740 VENDARGUES

RCS MONTPELLIER 849 162 599 N° 2019 B 01010

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE  
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 2 JUIN 2021

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice clos le 31 Décembre 2020 – qui constituait le second exercice social – n'a permis la réalisation d'aucun chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 5 612,46 €, somme représentant le résultat d'exploitation.

Compte tenu du résultat financier (67 134,96 €), le résultat de l'exercice est un bénéfice de 61 522,50 €.

RÉSULTAT - AFFECTATION

Le résultat de l'exercice est donc un bénéfice de 61 522,50 € nets, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- A concurrence de 15 922,96 €, au poste Report à nouveau ;
- A concurrence de 400,00 €, au poste Réserve légale ;
- Le solde, soit 45 199,54 €, au poste Autres Réserves.

PRISE DE CONTRÔLE

NÉANT.

CESSION DE PARTICIPATIONS

NÉANT.

.../...



**SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES**

Notre Société contrôle la Société INGENIERIE AUTOMATISME CONCEPTION ASSISTANCE ELECTRONIQUE - IACA ELECTRONIQUE – Société par Actions Simplifiée au capital de 33 670 €, dont le siège social est 450, Rue du Trident - ZAC Via Domitia - 34740 VENDARGUES, immatriculée au R.C.S. de MONTPELLIER sous le N° 421 410 549 N° 99 B 17 – dont elle détient 764 actions sur les 1 365 formant le capital social.

**DÉCOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS ET CLIENTS  
PAR DATE D'ÉCHÉANCE**

NÉANT.

**ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE  
DE L'EXERCICE ET CE JOUR**

Nous n'avons aucun événement important à vous signaler intervenu depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

**ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Notre Société va conserver sa vocation de structure holding pure, sans autre activité que la détention et la gestion des titres lui appartenant.

**ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

NÉANT.

**MONTANT DES DIVIDENDES QUI ONT ÉTÉ MIS EN DISTRIBUTION AU TITRE  
DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

NEANT (2<sup>nd</sup> exercice social).

**INFORMATION SUR LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Aucune charge comptable non déductible fiscalement n'est à signaler.

**CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux comptes a été informé de ces conventions, qu'il vous relate dans son rapport spécial.

**SITUATION DU MANDAT DE LA PRÉSIDENTE**

Votre Présidente ayant été nommée pour une durée indéterminée, il n'y aura pas lieu de statuer sur son renouvellement.

.../...



### SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaire aux comptes a été nommé pour une durée de SIX exercices, qui s'achèvera à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2025 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

### CAUTIONNEMENTS, AVALS ET GARANTIES DONNÉS

NÉANT.

### SÛRETÉS CONSENTIES

NÉANT.

### PRÉSENTATION DES COMPTES

Nous allons maintenant vous présenter, en détail, les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Votre Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

FAIT A VENDARGUES,  
LE 3 Mai 2021.

La Présidente, Chantal BLANCHET



## **CABINET ALBRIZIO & ASSOCIES**

Société de Commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie de Montpellier  
Green Park, Bat B, 149 avenue du Golf  
34670 - BAILLARGUES

Tél. 04 67 59 82 78

Courriel [experts@bastide-albrizio.fr](mailto:experts@bastide-albrizio.fr)

## **2B2P**

31 décembre 2020

### **Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Messieurs les associés,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. 2B2P relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, sur la base des éléments disponibles à cette date d'arrêt, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Baillargues, le 20 avril 2021

Pour la société de Commissaires aux Comptes  
**Le Commissaire aux Comptes signataire**

**Gioacchino ALBRIZIO**



**CABINET ALBRIZIO & ASSOCIES**  
Société de Commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie de Montpellier  
GREEN PARK, bat B, 149 avenue du Golf  
34670 BAILLARGUES

Tél. 04 67 59 82 78

Courriel : experts@bastide-albrizio.fr

**SAS 2B2P**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Baillargues, le 20 avril 2021

**Pour la société de Commissaires aux Comptes  
Le Commissaire aux Comptes signataire**

**Gioacchino ALBRIZIO**

